

Charte graphique.

Version 1.0





Sommaire.



Sommaire.

Le
01. **logotype.**
p.04

Les
02. **couleurs.**
p.11

Les
03. **typographies.**
p.14

Les règles
04. **d'utilisation.**
p.18

Les règles
05. **d'utilisation partenariats.**
p.28

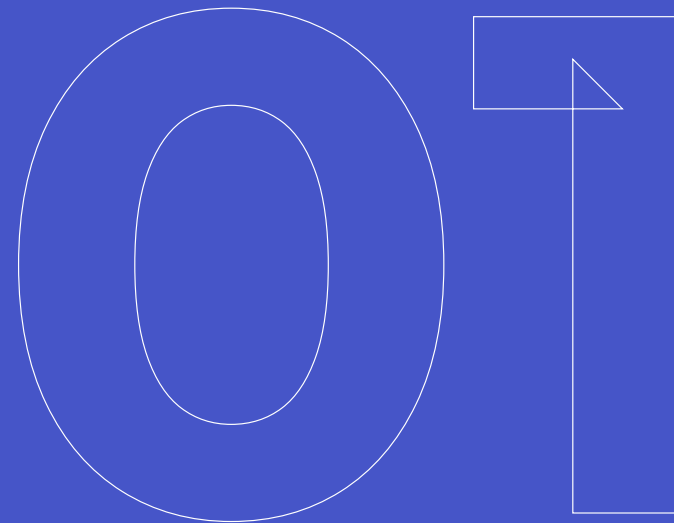
MORBIDHAN



Le logotype.

Le logotype.

- 1.1 - Version principale
- 1.2 - Version alternative
- 1.3 - Symbole
- 1.4 - Zone de protection
- 1.5 - Les interdits





Le logotype.

1.1 - Version principale





Le logotype.
1.2 - Version alternative



01. Le logotype.

Version alternative

Le logotype existe aussi dans une version verticale composée du symbole au-dessus de Morbihan. Cette version est à utiliser lorsque la version principale n'est pas optimale mais ne doit en aucun cas être la version à privilégier.

 MORBIHAN_LOGO_ALTRN

 MORBIHAN



Le logotype.

1.3 - Symbole



01. Le logotype.

Symbole

Le symbole seul peut être utilisé comme un élément graphique à part entière ou comme marqueur visible du département.

Attention tout de même à son utilisation qui devra se faire avec modération le temps que la nouvelle identité s'installe et soit mémorisée.



Le logotype.

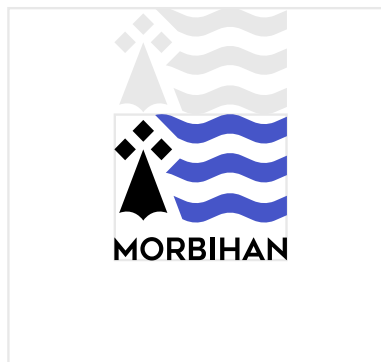
1.4 - Zone de protection

Isolation

Afin de préserver toute la force du logotype et lui permettre de s'exprimer de la meilleure des façons, il est impératif de respecter une zone de protection autour du logotype ou du symbole.

Cette zone, neutre, interdit à tout élément extérieur de venir perturber la lisibilité et l'expression du logotype ou du symbole. Ainsi, textes, tableaux, illustrations, photos, autres logotypes, etc. ne devront pas se retrouver en juxtaposition avec le logotype ou le symbole Morbihan.

01. Le logotype.

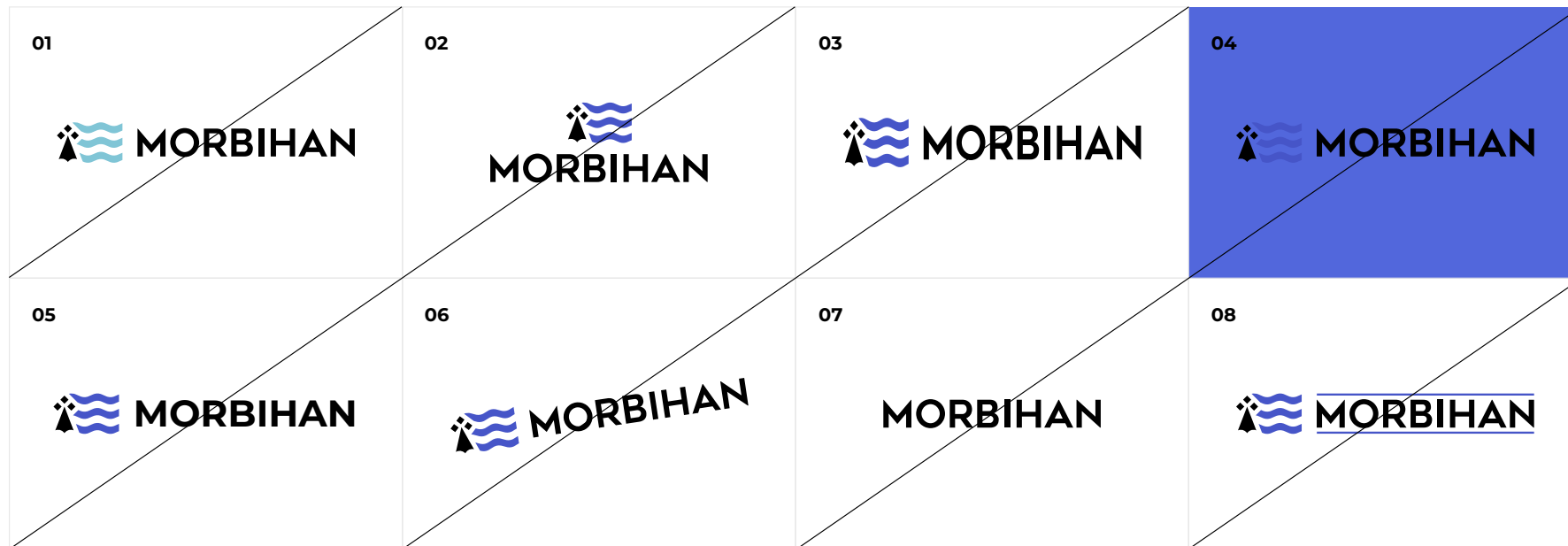




Le logotype.
1.5 - Les interdits

L'utilisation du logotype

Les constantes graphiques et les proportions du logotype sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et/ou adaptés. Voici quelques exemples non exhaustifs dont les utilisations sont interdites :



01
Ne pas modifier les couleurs

02
Ne pas créer d'autres versions

03
Ne pas déformer

04
Ne pas appliquer sur un fond gênant la lisibilité

05
Ne pas changer la typographie

06
Ne pas incliner

07
Ne pas supprimer des éléments

08
Ne pas ajouter d'éléments



Les couleurs.

Les couleurs.

2.1 - La palette principale

2.2 - La palette secondaire





Les couleurs.

2.1 - La palette principale

Identitaire

Les codes couleurs sont propres à l'identité du Morbihan et participent à la reconnaissance du département.

<p>01</p> <p>Bleu</p> <p>Pantone Primary Blue 2728 C C 90 M 60 J 0 N 0 R 15 V 88 B 206 RAL 5005</p>	<p>02</p> <p>Noir</p> <p>Pantone Black C C 0 M 0 J 0 N 100 R 0 V 0 B 0 RAL 9017</p>	<p>03</p> <p>Gris</p> <p>Pantone Cool Gray 1 C C 0 M 0 J 0 N 10 R 237 V 237 B 237 RAL 7035</p>
<p>04</p> <p>Blanc</p> <p>C 0 M 0 J 0 N 0 R 255 V 255 B 255 RAL 9003</p>		



Les couleurs.

2.2 - La palette secondaire

Variable

Ces couleurs s'éloignent du bleu de référence propre à l'identité du Morbihan mais elles permettront, par exemple de créer des catégories ou des sous classements.

05 Bleu Clair Pantone 2995 C C 70 M 0 J 0 N 0 R 10 V 185 B 240 RAL 5012	06 Vert Pantone 7488 C C 70 M 0 J 100 N 0 R 15 V 205 B 5 RAL 6018	07 Rouge Pantone 485 C C 0 M 90 J 90 N 0 R 255 V 40 B 20 RAL 3028	08 Jaune Pantone Yellow 012 C C 0 M 22 J 92 N 0 R 255 V 200 B 10 RAL 1003
09 Bleu Marine Pantone 655 C C 100 M 90 J 40 N 40 R 5 V 35 B 80 RAL 5022	10 Vert Foncé Pantone 7739 C C 85 M 15 J 100 N 5 R 15 V 140 B 5 RAL 6029	11 Rose Pantone 212 C C 0 M 84 J 18 N 0 R 255 V 64 B 128 RAL 4003	12 Orange Pantone 1375 C C 0 M 55 J 94 N 0 R 255 V 139 B 0 RAL 2009

02. Les couleurs.



Les typographies.

Les typographies.

3.1 - La typographie principale en édition

3.2 - Les règles d'utilisation

3.3 - La typographie alternative pour la bureautique





Montserrat

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789.,:?!&(@+=*)

Light

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789.,:?!&(@+=*)

Regular

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789.,:?!&(@+=*)

Medium

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789.,:?!&(@+=*)

Semi Bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789.,:?!&(@+=*)

Bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789.,:?!&(@+=*)

Black

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789.,:?!&(@+=*)



Le titrage est très important dans l'identité visuelle.

Identification et homogénéité

Le titrage des différents documents du département doit toujours se construire de la même façon afin de garder une cohérence et ainsi créer une identité impactante et reconnaissable.

Typographie ferrée à gauche : Montserrat Bold

Corps de typographie identique à l'interlignage (exemple - Corps : 30 pt / Interlignage : 30 pt)

Texte courant

Les typographies préconisées sont :

- Montserrat Light
- Montserrat Regular
- Montserrat Medium
- Montserrat Semi Bold

Le point

Toujours présente, cette ponctuation permet de créer un style graphique identifiable au département.



Les typographies.

3.3 - La typographie alternative pour la bureautique

Tahoma

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789.,:?!&(@+=*)

Regular

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789.,:?!&(@+=*)

Bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789.,:?!&(@+=*)

Utilisation spécifique en bureautique

La typographie Tahoma doit uniquement être utilisée pour les outils bureautique. Cette typographie ne doit en aucun cas être utilisée ailleurs.



Le territoire graphique.

Le territoire graphique.

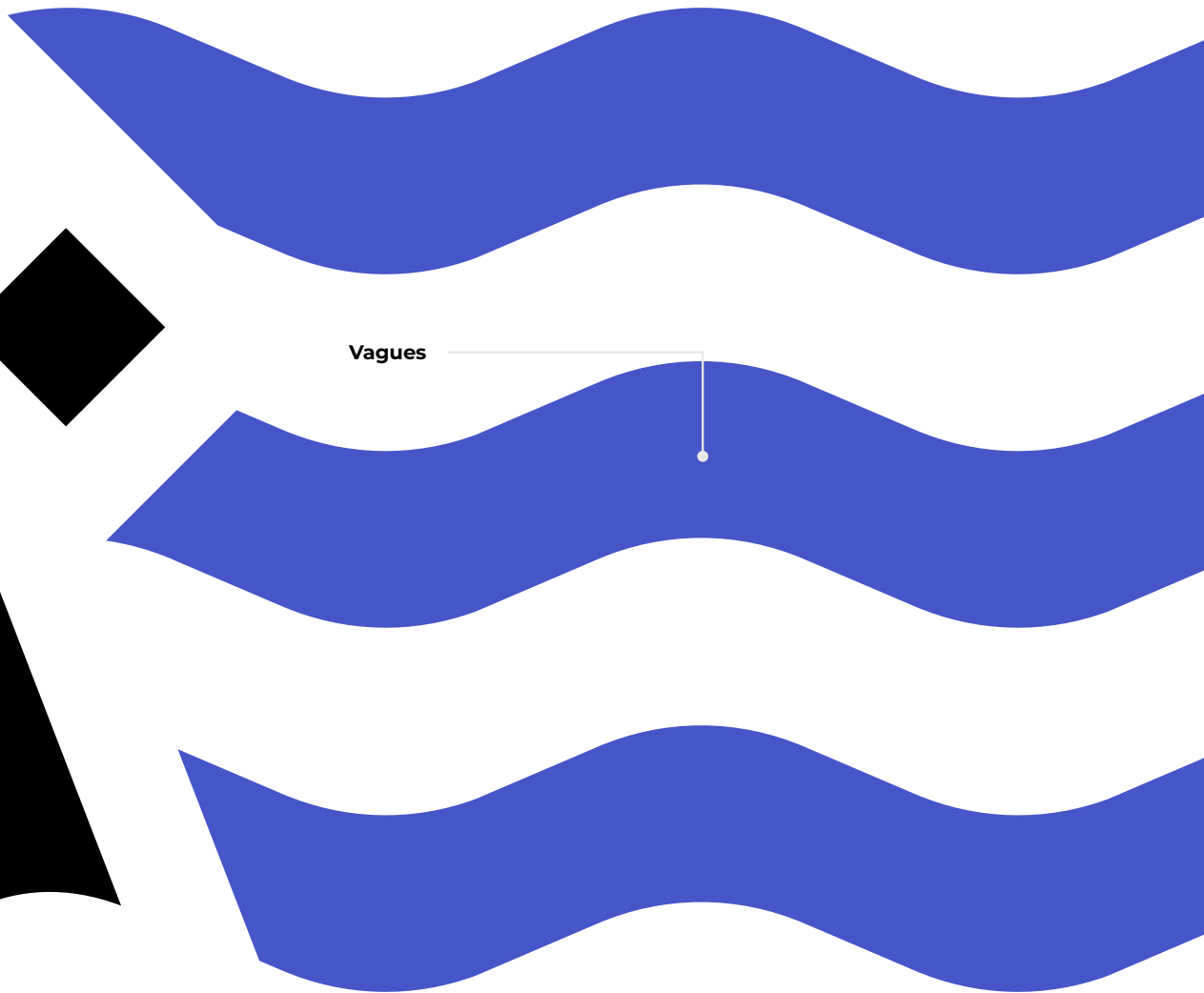
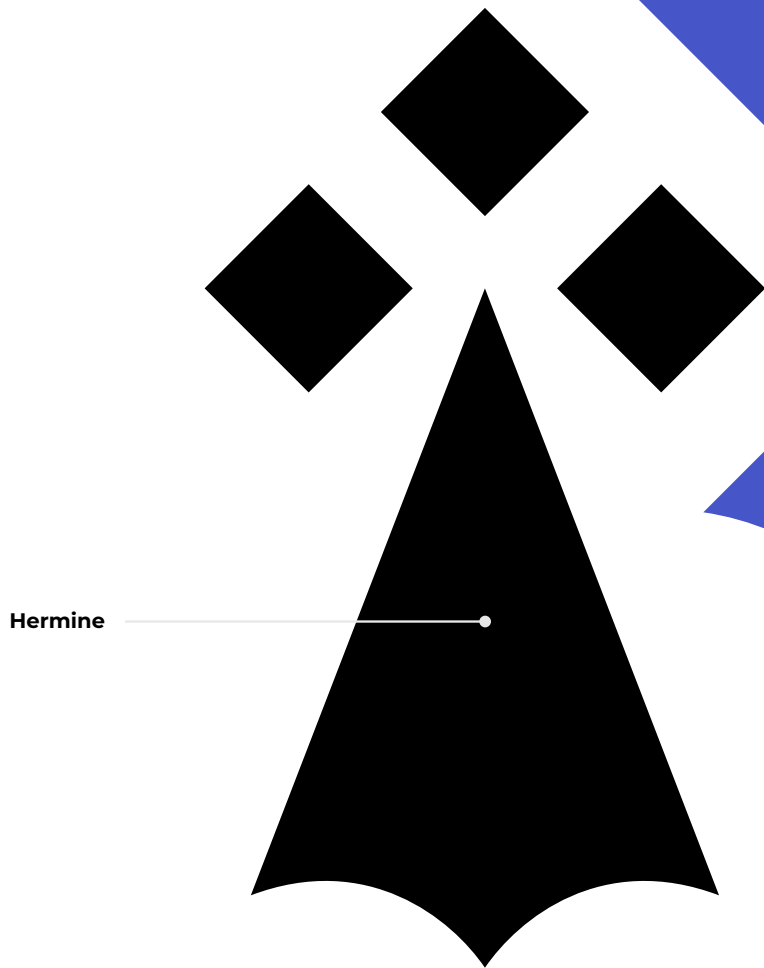
- 4.1 - Les éléments identifiants
- 4.2 - Pattern
- 4.3 - Iconographie
- 4.4 - Style éditorial
- 4.5 - Règles d'utilisations partenariats





Le territoire graphique.
4.1 - Les éléments identifiants

04. Le territoire graphique.





Le territoire graphique.

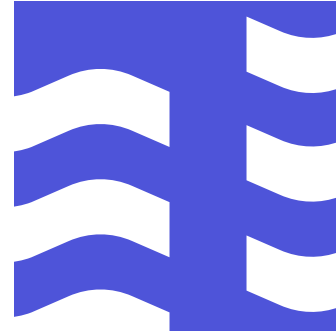
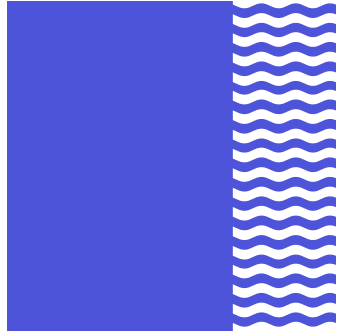
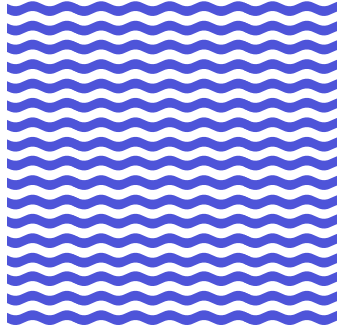
4.2 - Pattern



 MORBIHAN_PATTERN



Le territoire graphique.
4.2 - Pattern





Le territoire graphique.

4.3 - Iconographie

04. Le territoire graphique.



Expressif

L'iconographie doit parler d'elle même. Faites le choix de portraits authentiques et de belles photographies de paysages. Celle-ci doit évoquer la culture, l'accueil chaleureux et le bien-être du département.

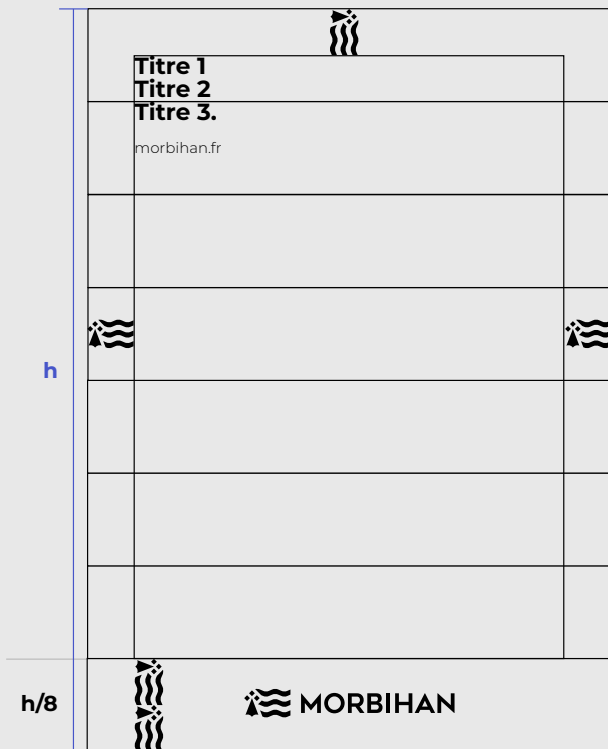




Le territoire graphique.

4.4 - Style éditorial

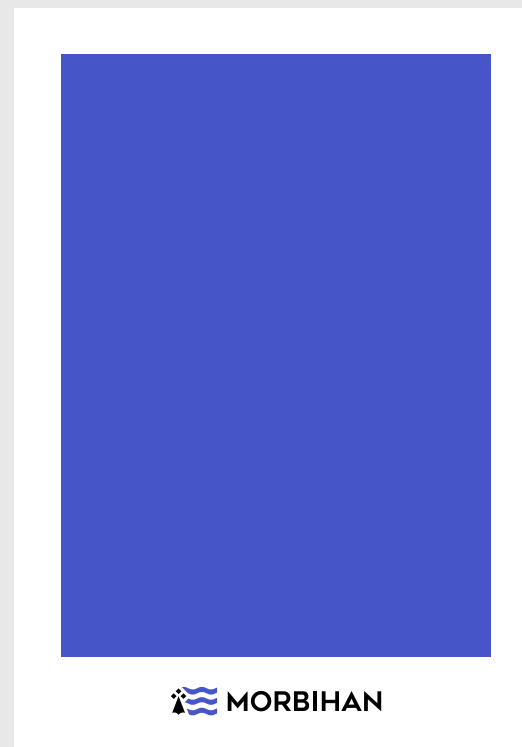
Format vertical générique (A5, A4, A3,...)



Règles de construction



Communication



Encapsulation d'un évènement



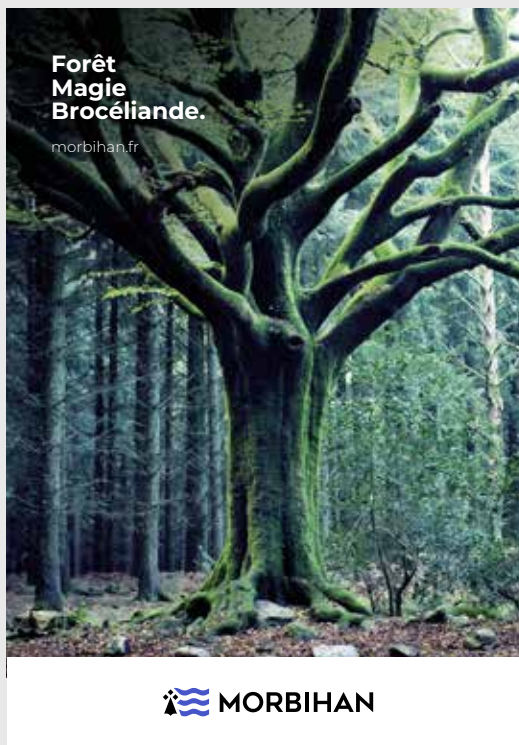
Le territoire graphique.

4.4 - Style éditorial

Format vertical générique (A5, A4, A3,...)



Communication du département



Communication du département



Encapsulation d'un évènement



Le territoire graphique.

4.4 - Style éditorial

Autres exemples



Évènement du département



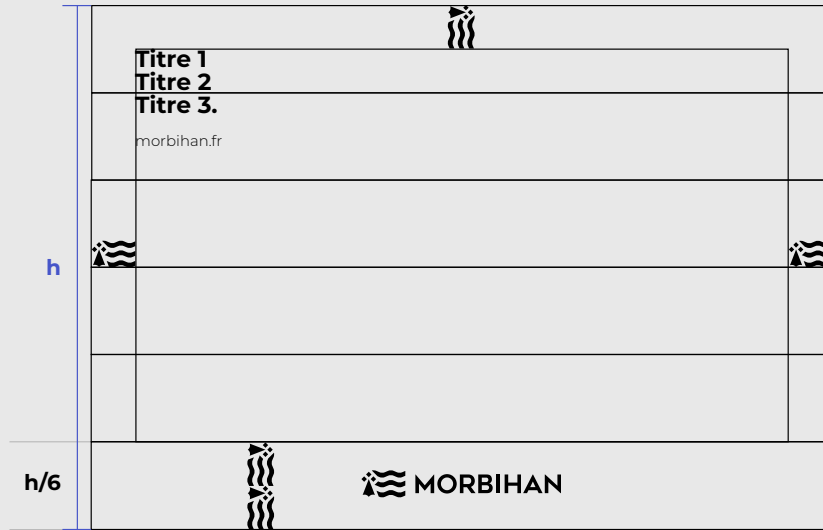
Évènement du département



Le territoire graphique.

4.4 - Style éditorial

Format horizontal générique (A5, A4, A3,...)



Règles de construction



Communication du département



Le territoire graphique.

4.4 - Style éditorial

Format horizontal générique (A5, A4, A3,...)



Communication du département

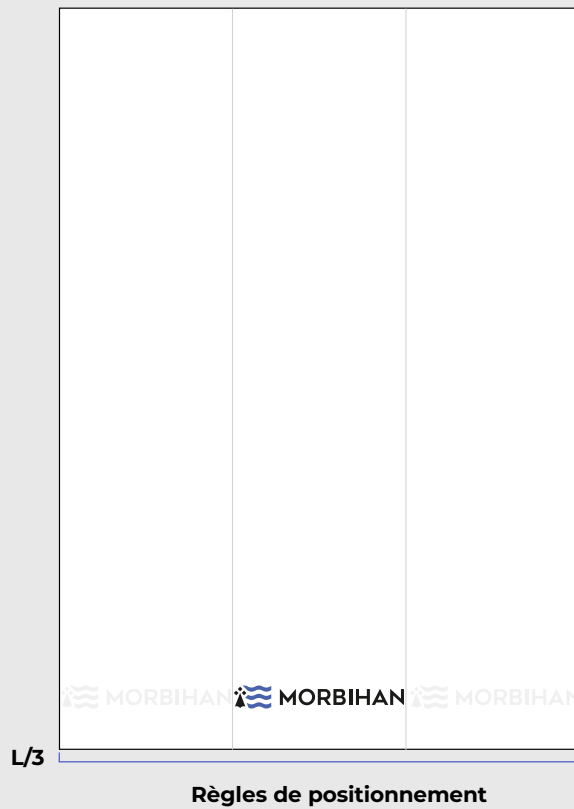


Encapsulation d'un événement



Le territoire graphique.
4.5 - Règles d'utilisation partenariats

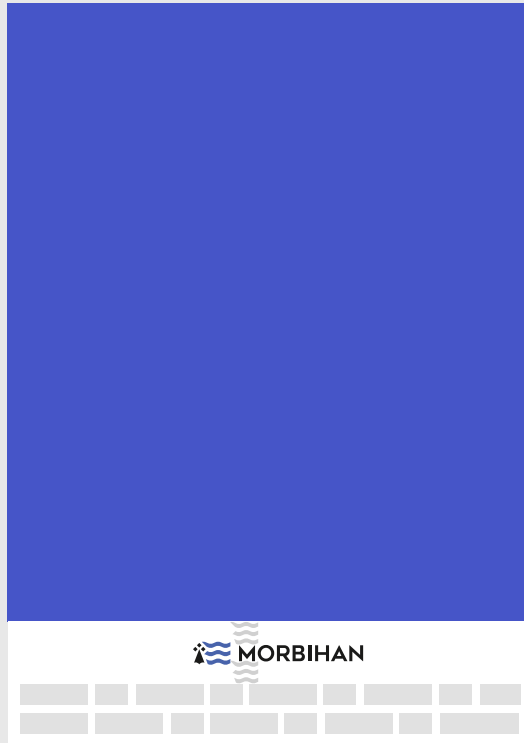
Formats génériques (A5, A4, A3, A2, ...)



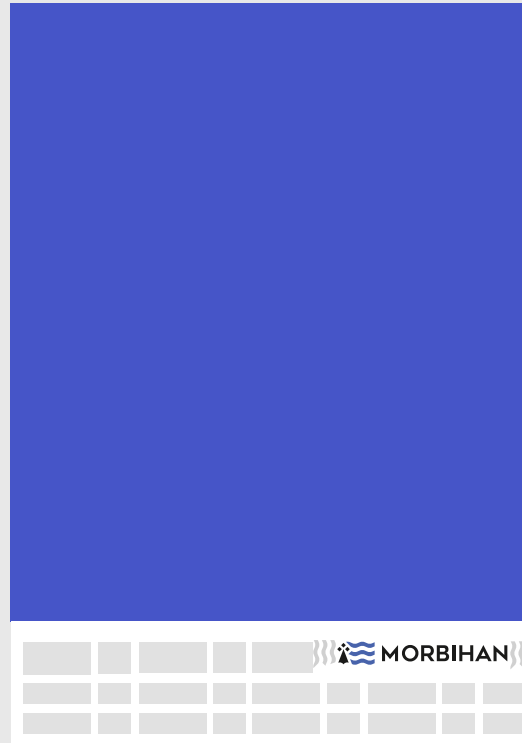


Le territoire graphique.
4.5 - Règles d'utilisation partenariats

Formats génériques (A5, A4, A3, A2, ...)



Financier principal
(exclusivement la version principale)



Cofinancier
(version principal à prioriser)



Cofinancier
(version alternative)



Le territoire graphique.

4.5 - Règles d'utilisation partenariats

Formats génériques (A5, A4, A3, A2, ...)

Principal financeur

Respecter la zone d'isolation Sx1 au dessus et en dessous du «M» de Morbihan.



Si le Département est le **principal financeur**, le logo sera impérativement placé en haut et centré à 1/3 de la largeur du document en respectant la règle homothétique de la zone d'isolation.



Cofinanceur (version principale)

Respecter la zone d'isolation Sx1 à droite et à gauche du logo.

Dans le cas d'un **cofinancement**, le logo sera placé en bas à droite avec une taille identique pour tous les partenaires en respectant la règle homothétique de la zone d'isolation.



Cofinanceur (version alternative)

Respecter la zone d'isolation Sx1 à droite et à gauche du logo.

Le logo sera utilisé soit en couleur, soit exceptionnellement en noir. Seule la version principale doit être privilégiée. La version alternative ne sera choisie que si la version principale n'est pas optimale.